



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 mars 2019  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

Soixante-deuxième session

Vienne, 14-22 mars 2019

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Alvaro Salcedo Teullet (Pérou)

#### Additif

### Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, notamment dans les sept domaines thématiques du document final

1. À ses 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, le 20 mars 2019, la Commission des stupéfiants a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé : « Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, notamment dans les sept domaines thématiques du document final ».
2. La Commission était saisie pour ce faire du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe).
3. Des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur de la Division des traités de l'ONUDC et une représentante du secrétariat de la Commission.
4. L'observateur de la Roumanie a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres<sup>1</sup>.
5. Des déclarations ont également été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Thaïlande, France, Japon, États-Unis, Chine, Suisse, Pakistan, Algérie, Mexique, le Soudan, Belgique, Afrique du Sud, Canada, la République de Corée et Norvège.
6. Les observateurs et observatrices du Nigéria, de la Jamaïque et de l'Indonésie ont également fait des déclarations.
7. L'observateur du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration, de même que les observateurs et observatrices des organismes suivants : IOGT International, Campaign for Development and Solidarity (FORUT), Smart Approaches to Marijuana, Harm Reduction International, Corporación Acción Técnica Social, Students for Sensible Drug Policy, International Drug Policy

<sup>1</sup> Les pays suivants ont souscrit à la déclaration : Albanie, Andorre, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Macédoine du Nord, Monténégro, Saint-Marin, République de Moldova, Serbie et Ukraine.



Consortium, New Zealand Drug Foundation, Women and Harm Reduction International Network, et Harm Reduction Coalition.

## Délibérations

8. Des orateurs ont rappelé que, conformément à la déclaration ministérielle de 2019 sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, la priorité pour l'après-2019 devait être la mise en œuvre concrète des engagements communs, y compris ceux pris dans le document final de la trentième session extraordinaire tenue en 2016 et les recommandations pratiques qu'il contient. Un certain nombre d'orateurs ont rappelé que la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et le document final de la trentième session extraordinaire étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement, et plusieurs d'entre eux ont noté que le document final représentait le consensus le plus récent et le document d'orientation le plus complet et le plus ambitieux de ces trois documents.

9. De nombreux orateurs ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre les plus de 100 recommandations pratiques figurant dans les sept chapitres thématiques du document final. De nombreux orateurs ont décrit les mesures prises dans leurs pays pour mettre en œuvre les recommandations pratiques de tous les chapitres thématiques, souligné que le problème mondial de la drogue demeurerait une responsabilité commune et partagée, plaçant l'être humain au centre des politiques et des programmes.

10. De nombreux orateurs ont réaffirmé leur attachement à l'application effective des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, soulignant que ces conventions constituaient le fondement du régime international en la matière. De nombreux orateurs ont souligné l'importance d'autres instruments internationaux, notamment des instruments relatifs aux droits de la personne, qui complétaient les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Plusieurs orateurs ont redit leur volonté de promouvoir activement une société exempte de tout abus de drogues et ont fait part de leur préoccupation à l'égard de la déréglementation ou de la légalisation de certaines substances qui étaient intervenues dans certaines régions du monde et qu'ils considéraient comme contraires aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Certains orateurs ont fait référence au rapport annuel de l'OICS pour 2018 (E/INCB/2018/1).

11. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre les recommandations pratiques du document final de 2016 relatives aux politiques et mesures proportionnées et efficaces de lutte contre les infractions liées aux drogues, et certains d'entre eux ont donné des renseignements sur des initiatives nationales visant à mettre en œuvre des mesures de substitution à la condamnation ou à la sanction pénale dans les cas appropriés d'infractions de caractère mineur liées aux drogues, en tenant compte des facteurs socioéconomiques. Des orateurs ont appelé à l'abolition de la peine de mort, y compris pour les infractions liées aux drogues.

12. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait qu'il fallait se concentrer sur l'exécution de politiques concrètes et efficaces en prenant des mesures axées sur le genre et l'âge. De nombreux orateurs ont fait valoir qu'il importait d'assurer un accès non discriminatoire aux programmes de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation, y compris à ceux qui étaient implantés dans la communauté locale. Un orateur, tout en mettant l'accent sur les efforts visant à promouvoir l'application de la résolution 61/2 de la Commission intitulée « Renforcement des efforts de

prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif », a mentionné le document de séance transmettant un résumé de la réunion du groupe d'experts de haut niveau consacrée à la prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif et à la promotion de la coopération régionale et des partenariats (E/CN.7/2019/CRP.9).

13. Plusieurs orateurs ont décrit les mesures prises à l'échelle nationale pour faire baisser la demande de drogues, notamment dans le cadre des programmes de réduction des risques, qui devaient faire partie d'un ensemble complet de mesures de prévention, d'intervention précoce, de traitement, de réinsertion sociale, de réadaptation et de guérison, afin de prévenir la transmission du VIH, de l'hépatite virale et d'autres maladies à diffusion hémotogène associées à l'usage de drogues, y compris en milieu carcéral.

14. De nombreux orateurs ont exprimé leur satisfaction concernant le chapitre thématique du document final de la trentième session extraordinaire consacré à la question de la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, et ils ont fait état des mesures prises à l'échelle nationale à cet égard. Certains orateurs ont insisté sur l'importance qu'il y avait à améliorer la coopération internationale et à proposer des activités de renforcement des capacités, une assistance technique et une formation ciblée aux professionnels de la santé et aux autorités nationales compétentes dans ce domaine.

15. Par ailleurs, certains orateurs ont décrit les mesures prises dans leurs pays pour mettre en œuvre les recommandations pratiques sur les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, et insisté sur l'importance de l'entraide judiciaire.

16. De nombreux orateurs ont évoqué les menaces persistantes et nouvelles que représentaient les nouvelles substances psychoactives, les opioïdes de synthèse et les stimulants de type amphétamine. Certains orateurs ont en outre mis en avant la nécessité de lutter contre le phénomène de plus en plus notable que constituait l'usage non médical ou abusif de produits pharmaceutiques, tout en veillant à ce que les mesures prises n'aient pas d'incidences négatives sur leur disponibilité à des fins médicales et scientifiques.

17. De nombreux intervenants se sont déclarés favorables à l'intégration de stratégies de développement alternatif dans les politiques nationales de lutte contre la drogue. Ils ont fait remarquer que, selon le document final de la trentième session extraordinaire, l'action menée pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue et celle menée pour atteindre les objectifs de développement durable étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement.

18. Insistant sur l'importance de la collecte et du partage de données, plusieurs orateurs ont exprimé le souhait que le questionnaire destiné aux rapports annuels soit amélioré et simplifié afin de refléter les progrès accomplis aux niveaux national, régional et international dans l'application de tous les engagements, ainsi qu'il est souligné dans la Déclaration ministérielle de 2019.

19. Un certain nombre d'orateurs ont réaffirmé le rôle primordial que jouait la Commission en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions liées aux drogues. Par ailleurs, plusieurs intervenants ont mis en relief le rôle essentiel joué par toutes les entités compétentes des Nations Unies, en particulier l'ONUDC, l'OMS et l'OICS, et souligné l'importance de la coopération à tous les niveaux et des contributions de toutes les parties prenantes.

20. Des orateurs ont remercié la Commission pour la tenue, depuis 2016, de débats thématiques pendant les sessions et l'ont encouragée à poursuivre ceux axés sur l'échange des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des activités menées à l'appui de l'application concrète des recommandations pratiques figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale.